

CONVOCAATION

L'an deux mil quatorze et le 12 juin, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour vendredi 20 juin 2014 à 18h00, salle de la mairie.

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLEIX.

Absents/Excusés: Mme Michèle TIXIER GALLAND, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON ; M. Jacques GALLAND, qui a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY ; M. Rodolphe MARTIN, qui a donné pouvoir à M. Alain GRASS ; M. Julien MOURLON ; M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Approbation du compte rendu de la séance du 24 mai 2014 :

Aucune observation.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le compte rendu est adopté.

1) Elections sénatoriales - désignation du délégué et des suppléants :

Le 28 septembre 2014, aura lieu l'élection des sénateurs des départements de la série A à laquelle appartient le département de la Creuse. Les sénateurs sont élus par des collèges électoraux constitués à cet effet, comprenant notamment des délégués des conseils municipaux.

Le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, dans son article 4, stipule que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

La commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE doit désigner 1 délégué et 3 suppléants. En application des articles L. 288 et R. 133 du Code électoral, le vote a lieu à scrutin secret majoritaire à deux tours, et le délégué et les suppléants sont élus séparément.

Le bureau électoral est composé comme suit :

- Président, le Maire : M. Alain BUJADOUX
- Secrétaire : Mme Michèle ALOUCHY
- Membres du Conseil Municipal les plus âgés : MM Jean-Marie BERTRAND et Alain GRASS
- Membres du Conseil Municipal les plus jeunes : M. Frédéric DUPLEIX et Mme Isabelle CARTON

○ Election du délégué :

○

Candidats : Monsieur Alain BUJADOUX

Nombre de votants : 9

Bulletins blancs	: 0
Exprimés	: 9
Majorité absolue	: 5
Nombre de voix pour le candidat	: 9

Monsieur Alain BUJADOUX est proclamé élu au 1^{er} tour.

o **Election des suppléants :**

Candidats : 1 liste ainsi composée :

Monsieur Alain GRASS
 Madame Michèle ALOUCHY
 Madame Isabelle CARTON

Nombre de votants	: 9
Bulletins blancs	: 0
Exprimés	: 9
Majorité absolue	: 5
Nombre de voix pour la liste	: 9

Monsieur Alain GRASS, Madame Michèle ALOUCHY et Madame Isabelle CARTON sont proclamés élus au 1^{er} tour.

2 - Chauffage salle polyvalente :

Le chauffage de la salle polyvalente est défaillant depuis plusieurs années. La précédente municipalité, afin d'y remédier, avait demandé une étude technique au bureau d'études BEMP d'AUBUSSON.

La commune a reçu le rapport de cette étude, qui préconise une solution technique - une centrale de traitement d'air + cassettes rayonnantes - avec trois variantes :

- variante n° 1 : coût des travaux HT : 50 530 €

Dépose de l'installation existante et installation d'une centrale de traitement d'air double flux régulé par sonde CO2 avec pose d'un faux plafond suspendu et installation de cassettes rayonnantes - puissance 22 Kw ;

- variante n° 2 : coût des travaux HT : 25 850 €

Dépose de l'installation existante et installation d'un extracteur simple flux régulé par sonde CO2 avec installation de cassettes rayonnantes en sailli du présent plafond, mais plus nombreuses et entraînant une consommation électrique plus élevée - puissance 34 Kw ;

- variante n° 3 : coût des travaux HT : 36 050 €

Dépose de l'installation existante et installation d'une centrale de traitement d'air double flux régulé par sonde CO2 avec installations de cassettes rayonnantes en sailli du présent plafond - puissance 22 Kw.

Les conclusions de cette étude laissent à penser que, dans la configuration technique proposée, la variante n° 3 serait la plus intéressante à mettre place en termes de coûts de fonctionnement.

Toutefois, au vu de l'importance des montants de dépenses demandés et de l'absence d'examen des solutions alternatives possibles, le Conseil Municipal demande que :

- le diagnostic des défaillances de l'installation actuelle soit précisé, de même que les exigences résultant des nouvelles normes applicables ;
- dans toute la mesure du possible, plusieurs solutions techniques alternatives puissent être comparées.

A cet effet, notamment la société LARBRE INGENIERIE, qui avait fait l'étude lors de la construction de la salle polyvalente en 1994, va être contactée.

3 - Décharge de BELLEGARDE EN MARCHÉ :

Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2014146-01 du 26 mai 2014, reçu à la mairie le 05 juin, ordonnant la fermeture du dépôt de déchets divers, ainsi que la réhabilitation du site en cause, exploité par la Commune de BELLEGARDE EN MARCHÉ au lieu dit « Les Varillas » sur le territoire de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

La fermeture de ce dépôt pose problème : notamment, faute de moyens de collecte de proximité, les habitants devront se rendre à la déchetterie d'Auzances pour déposer leurs déchets verts.

La Communauté de Communes Auzances-Bellegarde, qui exerce la compétence « ordures ménagères », réfléchit à la possibilité d'installer, pour Bellegarde et les Communes alentours, un quai de stockage transitoire ou un autre dispositif permettant de répondre aux besoins des habitants par une solution de proximité.

Les besoins des artisans doivent également être pris en compte, et, plus généralement, l'utilité, pour ce secteur géographique, d'un dépôt de déchets inertes facilement accessible.

A suivre.

4 - Rapport 2013 sur le prix et qualité du service public assainissement :

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif (SPAC) de la Communauté de communes.

Etant observé que la commune de Saint-Silvain n'est pas directement concernée, en l'absence d'assainissement collectif sur son territoire.

5- Questions diverses :

a)- Exploitation des bois de Barenteix :

L'Exploitation Forestière Creusoise (EFC), qui a terminé l'exploitation des bois de Barenteix, a désormais évacué la quasi-totalité du bois entreposé sur l'aire de stockage.

La commune lui a demandé de remédier sans délai aux désordres affectant le talus situé en contrebas de l'aire de stockage, qui constituent un danger pour le chemin public et ses usagers.

A ce jour, aucune réponse ni aucune autre suite n'a été apportée à ce courrier.

b)- Fontaine de Saint-Silvain :

Elle a été nettoyée par le maire et l'employé municipal, et, avec l'accord du locataire du champ voisin, la clôture qui l'entoure va être reculée pour éloigner le bétail.

c)- Véranda pour le restaurant de la Vallée Gourmande :

Le restaurant « la Vallée Gourmande » souhaiterait installer une véranda afin d'augmenter la surface de la salle de restauration.

Le bâtiment, qui appartient à la commune, est mis gratuitement à disposition de la Communauté de communes Auzances-Bellegarde qui, au titre de sa compétence économique, a réalisé les aménagements pour l'installation du restaurant et lui loue les locaux.

La réalisation de cette extension et son financement sont donc du ressort de la Communauté de communes, mais la commune est aussi concernée, notamment en tant que propriétaire du bâtiment mis à disposition dont la façade sera modifiée et du terrain attenant sur lequel l'extension sera réalisée.

Le projet a été évoqué avec la Communauté de communes. Comme la Commune de Saint-Silvain, elle semble le considérer favorablement.

Le Conseil Municipal demande que les décisions soient prises en concertation entre la Communauté de communes et la Commune de Saint-Silvain. Il faudra être vigilant quant aux matériaux utilisés ainsi que sur l'emplacement, car le bâtiment est situé à proximité de l'église qui est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Il est demandé d'éclaircir la situation juridique de l'emplacement où sera édifiée la véranda au regard des responsabilités respectives de la Commune et de la Communauté de communes.

d)- Evacuations sanitaires du bâtiment CODECHAMP :

Le SIVOM est intervenu pour réparer un regard des évacuations sanitaires de l'atelier loué à CODECHAMP, probablement endommagé lors des travaux d'installation du restaurant.

e)- Assainissement du restaurant « la Vallée Gourmande » :

Le système d'assainissement - non collectif - du restaurant ne fonctionne pas correctement. L'installation d'un bac à graisse supplémentaire, en contrebas vers la fosse toutes eaux, est en cours d'examen par la Communauté de communes Auzances-Bellegarde, pour pallier ces dysfonctionnements.

f)- Commission communale des impôts directs (CCID) :

La direction départementale des finances publiques a transmis la liste des commissaires de cette commission, à savoir :

Commissaires titulaires :

- Jean-Luc MOURLON (Bellegarde en Marche)
- Olivier BERTRAND (propriétaire de bois)
- Alain GRASS
- Josette DEBUIRE
- Marc OLLIVIER
- Karine BIALOUX

Commissaires suppléants :

- François BELLAT (propriétaire de bois)
- Françoise GALLAND
- Isabelle CARTON
- Michèle ALOUCHY
- Rodolphe MARTIN
- Pascal REDON

g)- Bois stockés en lisière de la propriété ALLAIRE (AW 140), le long de la route départementale Bellegarde-La Villetelle :

Des piles de bois de chauffage sont situées, sur la propriété ALLAIRE (AW 140), en limite de la portion de route départementale qui constitue le circuit de la Course de côte.

Le Maire a contacté l'exploitant afin qu'il enlève le bois. Ce dernier a expliqué qu'il ignorait qu'il devait retirer le bois pour la Course de côte et qu'il lui sera difficile de le faire d'ici fin juillet. Par contre, l'état des lieux de la parcelle communale AW 131 doit avoir lieu le mercredi 25 juin.

Cet empilement de bois pose problème non pas pour la course elle-même mais pour le cheminement des spectateurs.

h)- Mur de soutènement bordant un chemin public à Sannegrard :

A la demande de la commune, Monsieur DELRIEU, géomètre expert à AUBUSSON, est intervenu à Sannegrard pour déterminer à qui appartient le mur, en mauvais état, qui jouxte le jardin de Monsieur Alexandre DUPLÉIX et le chemin public attenant. Un rapport va être produit par le géomètre. Il semble que le mur appartienne à la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

i)- Compteurs individuels d'énergie :

Les charges acquittées par les locataires des logements communaux couvrent les frais de chauffage et d'eau. Chaque année, au mois de juillet, ces charges sont calculées et actualisées. Actuellement les charges de chauffage sont calculées au prorata des surfaces.

Des compteurs individuels de consommation d'énergie peuvent être installés, permettant un calcul non plus forfaitaire mais en fonction des consommations réelles de chauffage.

Un devis, pour l'installation de 3 compteurs d'énergie, avait été transmis, fin 2013, par l'entreprise SAUVANET d'Aubusson.

Le Conseil Municipal demande que ce devis soit actualisé et que d'autres entreprises soient contactées (Monsieur MONTAGNE à BELLEGARDE-EN-MARCHE et Monsieur TIMBERT à SAINT-DOMET).

j)- Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) :

Le maire et le premier adjoint, Alain Grass, ont évoqué avec le président de la Communauté de communes le schéma directeur d'aménagement numérique et l'intérêt d'une implication active de la Communauté de communes Auzances-Bellegarde dans ce domaine, notamment dès lors que la fibre optique est arrivée à Bellegarde.

k)- Motions :

Le maire informe le Conseil Municipal de diverses motions dont la commune est saisie.

Lors de la discussion qui a suivi, la majorité des conseillers présents a exprimé les deux positions suivantes :

- la motion de l'association des maires de France (AMF) mélange deux questions différentes qui devraient être traitées distinctement: d'une part, la surcharge effectivement imposée par l'Etat aux intercommunalités ou aux communes au titre de la réforme des rythmes scolaires ; d'autre part, la baisse des dotations allouées par l'Etat aux collectivités territoriales du fait de la situation générale des finances publiques ;
- en ce qui concerne le regroupement des régions, objet de deux motions émanant de groupes politiques du conseil général de la Creuse :
 - o le regroupement des trois régions actuelles Centre, Limousin et Poitou-Charentes, prévu par le projet de loi qui vient d'être soumis au Parlement, est complètement artificiel et sans aucune cohérence, ni géographique, ni historique, ni économique ou culturelle ;

- la Creuse appartient naturellement à une grande région massif central qui a vocation à rassembler au moins les actuelles régions Auvergne et Limousin ;
- aussi faut-il que le conseil général de la Creuse et tous les élus creusois, toutes tendances confondues, défendent activement la création de cette grande région massif central et le rattachement de la Creuse à celle-ci, de façon que le projet de loi soit modifié en conséquence par le Parlement.

Séance levée à 20h30

Le secrétaire,

Le Maire,

Alain BUJADOUX